

77. — 19 MARS 1898. — Arrêté royal par lequel la réunion sollicitée des concessions de mines de houille de Sars-Longchamps et Bouvy et de La Louvière et Saint-Vaast, sous le nom de : Concession de La Louvière et Sars-Longchamps, est autorisée. (Moniteur du 6 avril 1898.)

78. — 21 MARS 1898. — Arrêté royal par lequel un bureau de sous-perception des postes est créé à Destelbergen et à Essche-Saint-Liévin. (Monit. du 13 avril 1898.)

79. — 21 MARS 1898. — Arrêté royal par lequel un bureau de sous-perception des postes est créé à Tourpes. (Monit. du 11 avril 1898.)

80. — 21 MARS 1898. — Arrêté royal qui approuve le tableau descriptif et les procès-verbaux supplémentaires rédigés conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} de la loi du 7 mai 1877 sur la police des cours d'eau non navigables ni flottables en ce qui concerne le cours d'eau dit : « Teerrasbeek », sur le territoire d'Audenhove-Sainte-Marie. (Monit. du 27 mars 1898.)

81. — 21 MARS 1898. — Arrêté royal par lequel les propriétés situées dans la vallée de l'Eau-Blanche, sur le territoire de la commune de Dailly, ayant un intérêt commun à l'exécution de travaux d'assèchement et d'irrigation, sont réunies en association de wateringue, sous le nom de « Wateringue de Dailly ». (Monit. du 1^{er} avril 1898.)

82. — 24 MARS 1898. — Arrêté ministériel par lequel un dépôt-relais des postes est créé à Thielt-Notre-Dame. (Moniteur des 4-5 avril 1898.)

83. — 24 MARS 1898. — Loi augmentant le personnel du tribunal de première instance de Liège (1). (Monit. du 27 mars 1898.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le personnel du tribunal de première instance de Liège est augmenté d'un juge, de deux juges suppléants et d'un substitut du procureur du roi.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice, M. V. BEGEREM.)

84. — 25 MARS 1898. — Arrêté royal. — *Frais de route et de séjour des membres des jurys d'examen de l'enseignement normal moyen du second degré.* (Moniteur du 29 avril 1898.)

Léopold II, etc. Vu l'arrêté royal du 12 janvier 1897, réglant le montant des indemnités à allouer aux membres des jurys d'examen de l'enseignement normal moyen du second degré ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre l'article 4 de ce règlement en rapport avec les nouvelles dispositions de notre arrêté du 31 décembre dernier ;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'article 4 de notre arrêté prérappelé du 12 janvier 1897 est modifié dans les termes ci-après :

« Art. 4. Les présidents et membres des jurys qui ne résident pas dans la ville où les examens

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Proposition de loi et développements. Séance du 12 juin 1896, n° 258.

Session de 1897-1898.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 17 décembre 1897, n° 37. — Amendement présenté par le gouvernement. Séance du 8 mars 1898, n° 94.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 8 et 9 mars 1898, p. 790 à 801.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 10 mars 1898, n° 38. — Amendement présenté par un membre du Sénat. Séance du 18 mars 1898, n° 44.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 mars 1898, p. 210-214.